



# SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

## PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois d'octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Servas (Ain), dûment convoqués le 29 septembre 2022, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

**Présents : M. GUERIN, Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER**

**Excusés : Mme FREBAULT, Ms REYNAUD, CREPEL**

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire.

**Secrétaire de séance : M. LEGRAIS-BOUCHER**

### **Ordre du jour :**

- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Délibérations :
  - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
  - Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable
  - Redevance spéciale administration pour la collecte et le traitement des déchets assimilés non ménagers
- Urbanisme :
  - Présentation des dossiers en cours
- Questions diverses

<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1<sup>er</sup> septembre 2022</b>
--

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2022

## DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DM2022-04 : Remboursement de sinistre éclairage public RD 1083 par GROUPAMA**

Décision d'accepter le remboursement dudit sinistre d'un montant de 605,50 €.

### **DM2022-05 : Remboursement de sinistre bris de glace du minibus par GROUPAMA**

Décision d'accepter le remboursement dudit sinistre d'un montant de 613,84 €.

## DELIBERATIONS

### **DEL2022-40 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu le décret d'application n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 ;

Vu la modification du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL1412-038 du 14 décembre 2020 approuvant le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

Considérant que les modifications qui découlent de la réforme de règles de publicité des actes pris par la collectivité sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Considérant la nécessité d'adapter le règlement intérieur du Conseil Municipal à cette réforme ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

### **DEL2022-41 : ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE**

Madame Christèle MAYOUSSIER, Adjointe aux finances, informe l'Assemblée que Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bourg-en-Bresse a transmis un état d'un produit communal à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget principal de la Commune.

Elle indique qu'il s'agit d'un droit de place impayé pour lequel le Trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Elle précise que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 80,00 €.

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,
- Considérant la demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
- Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,
- Oui l'exposé de Madame MAYOUSSIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 80,00 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 1028420135 dressée par le Comptable Public,

N° de pièce	Nature de la recette	Montant de la non-valeur
2019 T-189	DROIT DE PLACE - CAMION OUTILLAGE DIVERS - VENDREDI 27/09/2019	80,00

- **INDIQUE** que cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 6541 du budget principal 2022.

#### **DEL2022-42 : REDEVANCE SPECIALE ADMINISTRATION POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS ASSIMILES NON MENAGERS**

Grand Bourg Agglomération assure quotidiennement la collecte des déchets ménagers et assimilés, la collecte sélective et la gestion des 10 déchèteries intercommunales.

Après consultation de l'ensemble des Maires en conférence et décision du Conseil de Communauté, il a été décidé d'adopter l'harmonisation du financement du service public de gestion des déchets.

Une convention a été établie par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour définir les relations contractuelles entre les différentes parties. Elle est établie pour une durée indéterminée.

Après lecture et étude de la convention et notamment le calcul et le montant de la redevance spéciale administration qui s'élève à 3 752,92 € pour la Commune de Servas en 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et la Commune de Servas, relative à la redevance spéciale administration pour la collecte et le traitement des déchets.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

## URBANISME

### *Présentation des dossiers en cours*

N° dossier	Demandeur	Objet des travaux	Adresse	Décision
DP00140522B0039	EXBRAYAT Chantal	Installation de panneaux photovoltaïques	6 lotissement les Platanes	Non-opposition le 29/09/2022
DP00140522B0040	BIDAUD Alexandre	Modification de façades, création d'ouverture et remplacement des menuiseries, création d'un garage et réfection de la toiture	501 route de Chalamont	Non-opposition le 03/10/2022

## QUESTIONS DIVERSES

### Serge GUERIN :

➤ Restructuration du pôle sportif et de la salle polyvalente : Publication de l'avis d'appel public à la concurrence effectuée le 30/09/2022 sur le journal de la Voix de l'Ain et sur la plateforme <https://marchespublics.ain.fr>, pour la consultation des différents travaux décomposés en 8 lots :

- lot n°1 BIS : DEMOLITION – GROS-OEUVRE
- lot n°2 : CHARPENTE – COUVERTURE - ZINGUERIE
- lot n°3 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
- lot n°4 : MENUISERIES INTERIEURES
- lot n°5 : PLATRERIE – PEINTURE - PLAFONDS
- lot n°6 : CARRELAGE - FAIENCE
- lot n°7 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE - SANITAIRE
- lot n°8 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES

La remise des offres est possible uniquement par la transmission des documents sur la plateforme <https://marchespublics.ain.fr>, jusqu'au 28 octobre 2022 à 12 h 00.

➤ Ressources Humaines : arrivée du nouvel agent polyvalent en milieu rural le 17 octobre 2022. Une rencontre avec l'équipe technique est programmée le 13 octobre 2022.

➤ Assurance : mise à jour et évolution des contrats suite à la rencontre avec le chargé d'affaire des collectivités de GROUPAMA :

- Bâtiments et mobiliers urbains : nouvelle proposition à 9 146,90 € TTC soit un gain de 2 594,27 € par rapport à 2021.

- Flotte automobile : nouvelle proposition à 2 306,40 € TTC soit un gain de 636,91 € par rapport à 2021.
- Auto-mission : proposition de contrat à 382,40 € TTC.
- Syndicat Veyle Vivante : renaturation de la Veyle à la Fretaz
  - Les travaux ont commencé le 5 septembre 2022. Le terrassement est terminé depuis le 26 septembre 2022 et s'est déroulé dans de bonnes conditions. Le terrain a été ensemencé et la plantation des arbres est programmée au cours de l'hiver 2023/2024.
  - La pose d'un ponton de pêche est prévue à la mi-octobre ainsi que de 2 tables de pique-nique, de poubelles et d'un panneau d'information.
- Station d'épuration de la société BRESSOR : retour sur l'audit effectué par Grand Bourg Agglomération en complément du schéma directeur d'assainissement réalisé sur le réseau de la Commune.
  - La station d'épuration reste correctement dimensionnée mais l'équipement est vieillissant. Nécessité, en priorité, de remplacer le lit bactérien et de remettre en état le grand clarificateur.
  - Réflexion supplémentaire sur la possibilité de capter les échanges gazeux à certaines étapes du traitement pour éviter les mauvaises odeurs.
- Forum de rentrée : bilan de la matinée.

#### **Christèle MAYOUSSIER :**

- Grand Bourg Agglomération : compte-rendu de la commission économie du 3 octobre 2022.
- Columbarium : des rencontres ont eu lieu avec différents fournisseurs pour l'établissement de devis pour l'installation d'un nouvel équipement en 2023.
- Bulletin municipal : réunion du 4 octobre 2022. Le bulletin sera du même format que celui de 2021. La photo de la couverture reste à définir.
- CCAS : prochaine réunion le 11 octobre 2022 pour l'organisation du repas.
- Commission finances : prochaine réunion programmée le 26 octobre 2022 pour définir les tarifs 2023 et discuter sur la participation aux frais de scolarité.
- Econome de flux :
  - Visite des bâtiments le 14 septembre 2022.

- Pose de capteurs thermiques dans les écoles, le restaurant scolaire et la garderie périscolaire programmée le 9 novembre après-midi.
- Adressage : réunion avec la Poste prévue le 14 octobre 2022.
- Salle Henri Baillet pour Noël : suite à la réception de plusieurs candidatures, il a été procédé à un tirage au sort pour la location, conformément à l'article 10 du règlement de la salle.

**Elodie LAURENT :**

- Economie d'énergie : questionnaire sur l'éclairage de la RD1083 entre 23 h et 5 h.

**Ludovic CURT :**

- Projet « club ados » : les inscriptions ont eu lieu lors du forum de rentrée (7 définitives et 1 en réflexion). Un devis d'un montant de 1 232 € a été établi par ALFA 3A pour l'encadrement des adolescents pour environ 30 heures, correspondant à 10 à 12 séances.
- Relais des Assistantes Maternelles (RAM) : réunion du 16 septembre 2022.
  - Intégration de la Commune de Dompierre-sur-Veyle dans le dispositif.
  - Discussion sur la participation des Communes. Une proposition sera présentée avant la fin de l'année.
  - Nouvelle convention à intervenir en fin d'année.
- Opération « Nettoyons la nature » du 24 septembre 2022 :
  - 100 kg de déchets récoltés.
  - Baisse de la participation : réflexion à engager sur la mise en place d'une nouvelle formule.
- Jeu du Bois du Suc sur le thème du Petit Prince : il a été dénombré 82 participants. Le tirage au sort a désigné les 3 gagnants. Un problème de distribution des questionnaires au sein de l'école a été constaté.
- Grand Bourg Agglomération : compte-rendu de la commission enfance du 25 septembre 2022.
- Ecole : organisation du temps méridien. Application du règlement intérieur de l'association des P'tites Fourchettes avec mise en place des bons d'avertissement.
- Conseil Municipal des Enfants (CME) : les séances se tiendront les samedis matins. La prochaine réunion est programmée le 22 octobre 2022 pour la création des décors de table du repas du CCAS. Les prochaines élections se dérouleront le 18 novembre 2022.
- Illuminations : pour des raisons d'économie d'énergie, seul le sapin sera décoré de guirlandes lumineuses. Des décorations en bois seront installées et éclairées par des spots.

**Olivier PETITJEAN :**

- Busage d'un fossé aux Grandes Terres : l'entreprise VACHET a réalisé les travaux. Le déplacement d'une entrée de champ « chemin de Lalleyriat » reste à intervenir.
- Réfection des terrains de boules : étude des différents devis. Celui de Janin Paysage est retenu si les disponibilités budgétaires le permettent.

**Jean-Claude ECOCHARD :**

- Bâtiment de la Cure :
  - Toiture : des devis pour la réfection de la toiture, compte tenu du mauvais état de certaines poutres, et l'isolation des combles ont été demandés.
  - Rénovation du logement situé 2 place de l'Eglise : la société TLB Menuiseries interviendra début novembre 2022 pour le remplacement des menuiseries.
- Eclairage public chemin de Longchamp : les travaux ont été effectués par l'entreprise SOBECA.
- Remplacement de la gâche électrique de la porte d'entrée de la garderie périscolaire : intervention de l'entreprise NEVEU Electricité de Saint-Denis-lès-Bourg.
- Ecole numérique : les travaux sont programmés pour les vacances de la Toussaint.

**Pascal LEGRAIS-BOUCHER :**

- Comptes-rendus :
  - AG de la Madrigale du 8 septembre 2022,
  - Soirée des partenaires du foot du 9 septembre 2022,
  - AG du Sou des Ecoles du 16 septembre 2022,
  - Inauguration des courts de tennis de Lent du 24 septembre 2022,
  - AG de la Bouliste du 30 septembre 2022,
  - AG de l'association « Ensemble pour Thibault » du 30 septembre 2022.
- Calendrier des fêtes : une date sera prochainement arrêtée.

Prochaine séance du conseil : 3 novembre 2022

Séance levée à : 23 h 15.

Le Secrétaire de séance,  
Pascal LEGRAIS-BOUCHER



Le Maire,  
Serge GUERIN

